

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

Le mardi 15 novembre 2016, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Polminhac, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

### **Ordre du Jour :**

#### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Mme Danièle CHEZEAU, le suivant sur la liste déposée en Préfecture est nommé automatiquement sans tenir compte de la parité, donc Michel DELCAMP a intégré l'équipe municipale.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE & GOUL EN CARLADES**

La loi NOTRe fait obligation aux communautés de communes d'exercer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au minimum 4 compétences obligatoires : il convient donc d'ajouter l'aire d'accueil des gens du voyage. Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la modification des statuts revient à retenir en compétences obligatoires :

##### **Aire d'accueil des gens du voyage (nouvelle compétence)**

En compétences optionnelles :

- **Création, aménagement et entretien de la voirie incluse dans les projets inter-communaux**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs**
- **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur des personnes défavorisées**

En compétences facultatives :

- **Assainissement : SPANC et études**
- **Eau : études**

#### **AVENANT AU CONTRAT DE GERANCE AVEC LA SAUR**

Sachant que la communauté de communes prendra la compétence de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 il avait été prévu lors de la signature du contrat de gérance avec la SAUR en 2015 la possibilité de prolonger ce contrat par avenant jusqu'au 31 décembre 2017.

#### **TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2017**

Ne connaissant pas les tarifs que seront appliqués en 2018 et sachant qu'il faudra les unifier sur le territoire il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement et de garder :

**EAU** : abonnement 76,80 €uros

De 0 à 100 m <sup>3</sup> :	1,00 €
De 101 à 250 m <sup>3</sup> :	0,90 €
De 251 à 1000 m <sup>3</sup> :	0,85 €
Au-delà de 1000 m <sup>3</sup> :	0,80 €

<b>ASSAINISSEMENT</b> : abonnement :	38,05 €
0 à 100 m <sup>3</sup> :	0,69 €
101 à 250 m <sup>3</sup> :	0,86 €
Au-delà de 251 m <sup>3</sup> :	0,86 €

Taxe de raccordement maintenue à 180 €

### **ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Le conseil municipal avait décidé en début d'année de participer à la consultation groupée par l'intermédiaire du centre de gestion pour l'adhésion à un contrat d'assurance statutaire. Après consultation et analyse des offres il est proposé pour 2017/2020 les taux suivants :

Pour les Agents CNRACL :

- Tarification 1 : 4,94 % avec une franchise de 10 jours
- Tarification 2 : 4,69 % avec une franchise de 15 jours
- Tarification 3 : 4,54 % avec une franchise de 20 jours

Pour les Agents IRCANTEC :

- 1,10 % avec une franchise de 10 jours fermes

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI (Contrat Unique d'Insertion)**

Il est décidé de prolonger d'un an le poste de l'agent bénéficiaire d'un Contrat Unique d'Insertion par l'intermédiaire de Cap Emploi en poste depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 ; contrat se terminant le 30 novembre 2016, avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 85%.

### **CONTRAT CDI A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

L'agent qui travaille à l'Agence Postale Communale aura fait 6 ans en CDD ; au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il convient de lui proposer un CDI. La commune a signé une convention avec La Poste pour 9 ans qui se termine au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Il est procédé à des réajustements au niveau du budget ; notamment il convient d'abonder le chapitre 012 - charges de personnel - puisqu'il a été nécessaire de recruter du personnel non titulaires en remplacement de titulaires absents :

Il est donc proposé en fonctionnement

61523	Entretien voies et réseaux	- 8 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- 2 000,00 €
6453	Cotisations caisse de retraite	+ 2 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	+ 6 500,00 €
6451	Cotisations URSSAF	+ 2 000,00 €

Il est décidé à 10 voix pour et 1 abstention d'acquérir la grange DRUO pour la somme de 60 000 Euros. Pour financer cet achat, il est proposé de récupérer 70 000 € restant sur l'opération cœur de village puisque les travaux des réseaux ont été payés par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.